Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251210-DELIB0311V2-DE

Délibération n° 2025-0311-2
ANNULE ET REMPLACE

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 3 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Convocation :
Du 28/10/2025

Affichage : 06/11/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Laure LAMARE et Estelle LAILLER, ayant donné respectivement pourvoir à Maxime PERRIN et Cécile LE MOUEL.

Secrétaire de séance : Rozenn FORTIN

9 – BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire

Il convient de régulariser les inscriptions budgétaires de l'exercice 2025.

En conséquence Monsieur Maxime Perrin propose la décision modificative n°2 suivante qui porte sur l'ajustement des prévisions d'investissement afin de prendre en compte les projets réalisés, les travaux imprévus et les projets annulés pendant l'exercice 2025.

D'autre part, le comptable public a informé la commune d'une somme restant au compte de stocks pour terrains aménagés issue de la dissolution du budget de la zone artisanale en 2018.

Afin d'apurer le compte 3555, il convient d'ouvrir les crédits en dépenses et en recettes au chapitre 040. Ce solde de 47 189.60 € sera intégré au bilan de la commune réparti en part égal sur la voirie et les réseaux.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251210-DELIB0311V2-DE

section	Budget commune		Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Compte	Diminition de crédits	Augmentation de crédits	Diminition de crédits	Augmentation de crédits
I	040	D-2151 : réseaux de voirie	0,00 €	23 595,00 €	0,00 €	0,00 €
I	040	D-21538 : autres réseaux	0,00 €	23 595,00 €	0,00 €	0,00 €
I	040	R-3555 : terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 190,00 €
		TOTAL 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	47 190,00 €	0,00 €	47 190,00 €
I	21	D-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
I	21	D-2135-SANS OP : divers sans opération	0,00 €	28 390,00 €	0,00 €	0,00 €
I	21	D-2151-300 : Opérations de voirie	0,00 €	3 275,00 €	0,00 €	0,00 €
I	21	D-2152-300 : Opérations de voirie	0,00 €	2 342,00 €	0,00 €	0,00 €
I	21	D-2156-200 : Travaux de bâtiments	0,00 €	1 263,00 €	0,00 €	0,00 €
I	22	D-2158-605 : Local commercial	28 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I	21	D-2182-140 : Mat et Outillage Technique	11 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 270,00 €	40 270,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL INVESTISSEMENT	**40 270,00 €**	**87 460,00 €**	**0,00 €**	**47 190,00 €**
		TOTAL GENERAL		**47 190,00 €**		**47 190,00 €**

La décision modificative est équilibrée en dépenses comme en recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tableau ci-dessus :

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.